

INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE

VARENNE CONVICTION

Décembre 2023

Le document présente les informations en matière de durabilité conformément à l'article 10 du Règlement (UE) 2019/2088 (SFDR).

Résumé

Ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) conformément à l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») mais n'a pas pour objectif l'investissement durables.

Le produit financier intègre des caractéristiques E/S et G lors de la sélection des investissements de la stratégie *Long Equity - Enterprise Picking*, en utilisant un modèle interne basé sur 40 facteurs ESG, complété par une analyse financière traditionnelle. Cette stratégie représente plus de 50% des actifs du produit financier.

Absence d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

La société de gestion intègre systématiquement l'identification et la mesure du risque de durabilité dans son processus d'investissement pour la poche *Long Equity - Enterprise Picking* en générant des scores ESG selon un modèle interne par le biais d'un examen de 40 facteurs, une analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, parallèlement à une analyse financière conventionnelle.

La stratégie *Long Equity - Enterprise Picking* représente plus de 50% des actifs du produit financier.

En outre, le produit financier appliquera à la stratégie *Long Equity-Enterprise Picking* une politique d'exclusion qui prévoit l'exclusion des sociétés opérant dans des domaines tels que les armes controversées et nucléaires, la pornographie, le tabac ou qui sont jugées en violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies, tels que couverts et évalués par le fournisseur de données du produit financier.

Enfin, la Société de gestion engagera les sociétés détenues par le produit financier dont le score ESG se situe dans le quintile inférieur afin de promouvoir un changement positif dans leur communication à propos de l'ESG et/ou leurs pratiques ESG.

Stratégie d'investissement

La Société de gestion a déterminé une liste de facteurs ESG qui sont considérés comme importants pour les sociétés dans lesquelles le produit financier pourrait investir. Le poids accordé à ces facteurs et la manière dont la Société de gestion prend en compte les risques et les opportunités de ces facteurs ESG varient selon les secteurs/industries et ont un impact sur l'échelle de définition des scores internes (0 le plus mauvais - 5 le meilleur) qui est systématiquement utilisée pour attribuer les scores ESG internes. Les scores ESG globaux sont la moyenne pondérée des scores E, S et G pour les titres, en utilisant des pondérations qui peuvent varier selon le secteur/industrie.

Les scores ESG internes et les autres critères pertinents sont examinés au moins une fois par an, et les positions du produit financier sur la stratégie *Long Equity - Enterprise Picking* sont examinées avant l'investissement pour vérifier leur conformité aux critères ESG du produit financier. En tant que tel, ce module d'analyse ESG dédié fait partie intégrante du processus d'analyse de pré-investissement : pour une entreprise donnée, un score ESG est attribué sur une échelle (0 le plus mauvais - 5 le meilleur) ; si le score ESG est inférieur à 3, l'entreprise n'est pas éligible à l'investissement, quelle que soit la qualité des autres modules d'analyse.

Vous trouverez ci-dessous les principaux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance que l'équipe d'investissement considère comme importants pour ses scores ESG internes.

Facteurs E	Facteurs S	Facteurs G
- Émissions de carbone - Possibilités de gestion de l'énergie et de l'eau - Gestion des déchets et des matières dangereuses - Impact sur la biodiversité	- Santé et sécurité des employés - Engagement des employés, diversité et inclusion - Droits de l'homme et relations communautaires	- Gouvernance d'entreprise - Ethique des affaires - Transparence fiscale - Risque réglementaire

Le produit financier applique également une politique d'exclusion qui prévoit l'exclusion des sociétés opérant dans des domaines tels que les armes controversées et nucléaires, la pornographie, le tabac ou qui sont jugées en violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies, tels que couverts et évalués par le fournisseur du produit financier.

La Société de gestion considère qu'il est essentiel d'être un investisseur actif pour le compte des fonds qu'elle gère et de participer à l'examen des questions environnementales, sociales et de gouvernance par le biais d'une politique de vote appropriée.

La Société de gestion s'engagera auprès des entreprises du quintile inférieur du produit financier afin d'améliorer la communication à propos de l'ESG et/ou d'améliorer les pratiques ESG. L'engagement fait partie intégrante de notre processus de recherche fondamentale, fournissant un cadre de dialogue pour soutenir activement, influencer ou changer les pratiques ESG qui peuvent avoir un impact important sur la capacité d'une société à préserver ou à accroître sa valeur économique. En outre, la société de gestion participe à une action d'engagement mutualisée. Cela permet à la société de s'inscrire dans une démarche plus globale et plus large et de pousser à l'amélioration de la gouvernance dans un univers plus vaste que les seules entreprises présentes dans le produit financier.

Proportion d'investissements

La société de gestion intègre systématiquement l'identification et la mesure du risque de durabilité dans son processus d'investissement *Long Equity - Enterprise Picking* qui représentera un minimum de 50% de actifs du produit financier.

Le reste des actifs du produit financier sera constitué par les autres stratégies telles que les Situations Spéciales, les Contrats Financiers, les liquidités ou équivalents de liquidités.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Afin de contrôler les caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier, quatre éléments sont mesurés :

- Pour garantir la promotion des caractéristiques environnementales et sociales ainsi que de la bonne gouvernance, le score ESG global du portefeuille du produit financier sera supérieur à celui de l'univers d'investissement (score moyen) du produit financier.
- Toute société cible doit avoir un score ESG interne égal ou supérieur à 3.
- Aucun titre investi ne sera en infraction avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (tels que couverts et traités par notre fournisseur).
- Il y aura un plan d'engagement formel pour chaque titre détenu dans le Compartiment qui a un score ESG du quintile inférieur.

Méthodologie

Ce paragraphe présente les différentes méthodes correspondant aux caractéristiques E/S retenues par le fonds :

- Notation ESG interne :

Varenne Capital a développé une méthodologie propriétaire de notation ESG. La Société de Gestion a déterminé une liste de critères qui combinent des indicateurs de risques ESG et de durabilité qui sont considérés comme importants pour les entreprises et les secteurs dans lesquels le fonds pourrait investir.

La société de gestion considère que l'importance des risques et des opportunités varie selon le secteur ou l'industrie, ce qui a une incidence sur les définitions internes utilisées pour attribuer des notes ESG internes sur une échelle de 0 à 5. Les notes ESG globales sont la moyenne pondérée des notes E, S et G pour les titres, en utilisant des pondérations qui varient selon le secteur/industrie.

La méthodologie de notation combine une analyse quantitative et qualitative dans 40 indicateurs distincts. Ce module d'analyse ESG dédié fait partie intégrante du processus d'analyse de pré-investissement. Pour une entreprise donnée, si le score ESG global est inférieur à 3 (où 0 = pire et 5 = meilleur), l'entreprise n'est pas éligible à l'investissement, quelle que soit sa performance dans les autres modules d'analyse propriétaires.

Vous trouverez ci-dessous les principaux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance que l'équipe d'investissement considère comme importants pour ses scores ESG internes.

Facteurs E	Facteurs S	Facteurs G
- Émissions de carbone - Possibilités de gestion de l'énergie et de l'eau - Gestion des déchets et des matières dangereuses - Impact sur la biodiversité	- Santé et sécurité des employés - Engagement des employés, diversité et inclusion - Droits de l'homme et relations communautaires	- Gouvernance d'entreprise - Ethique des affaires - Transparence fiscale - Risque réglementaire

Outre les paramètres de durabilité, des facteurs liés à la transparence et à la disponibilité des informations et à l'existence de processus, de contrôles et de procédures internes solides sont également intégrés au système de notation.

Le score ESG est examiné, avec les autres fondamentaux de l'entreprise, lors de la réunion du Comité d'investissement au cours de laquelle une action est jugée éligible à l'inclusion dans notre portefeuille. Varenne Capital estime que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont des éléments de risque de durabilité qui, s'ils ne sont pas gérés correctement par les entreprises, peuvent altérer leur dynamique de création de valeur dans le temps et sont importants pour leur qualité financière.

Les scores internes ESG de chaque société du portefeuille et la méthodologie de notation sont revus au moins une fois par an.

- Exclusions :

Varenne Capital exclut de son univers d'investissement les sociétés ayant des activités dans des domaines tels que les armes controversées et nucléaires, la pornographie, le tabac, ou les sociétés dont il est avéré qu'elles ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies tels que couverts et évalués par nos fournisseurs. Les critères d'exclusion sont revus chaque année, en ce qui concerne les secteurs considérés et les limites d'exclusion en pourcentage du chiffre d'affaires.

Secteur	% du Chiffre d'affaires
Armes controversées	Tout lien
Nucléaire (armes)	7,5%
Charbon	30%
Pornographie	2%
Tabac	15%

- Engagement actionnarial :

La stratégie d'engagement de Varenne Capital se décline à plusieurs niveaux :

- Une politique de vote adaptée qui prend notamment en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance.
- Dialogue régulier avec les équipes dirigeantes des entreprises retenues dans le cadre de la stratégie *Long Equity - Enterprise Picking*.
- Engagement des sociétés à la suite du processus interne de notation ESG, Varenne Capital identifiera les entreprises du quintile inférieur de la stratégie et engagera ces dernières afin d'améliorer leur transparence sur les sujets liés à l'ESG et/ou leurs pratiques ESG.
- Participation aux actions d'engagement collectif (« *pooled engagement* ») menées par ISS ESG.

Sources et traitement des données

Le Fonds utilise des données provenant de plusieurs sources : MSCI ESG, ISS ESG (proxy advisor pour les votes), Factset.

Dans le cadre de la notation ESG un contrôle de cohérence peut rapidement être réalisé car les Analystes suivent généralement plusieurs sociétés d'un même secteur, ce qui leur permet de détecter une anomalie. En cas d'anomalie, les Analystes pourront escalader la donnée considérée comme erronée vers le fournisseur pour correction/explication.

Les Analystes réalisent une étude approfondie des sociétés avant investissement également sur les données extra financière ce qui permet d'éviter que des données aberrantes ni biaisent la note finale.

Pour compléter le travail de recherche, les Analystes collectent également des données (financières et extra financières) fournies directement par les émetteurs mais ils peuvent également avoir recours entre autres à des experts sectoriels pour consultation.

Limites des méthodologies et des données

Lors de l'évaluation d'un titre ou d'un émetteur sur la base des critères ESG, la Société de gestion peut dépendre d'informations et de données provenant de tiers, qui peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles. Par conséquent, il est possible que la société de gestion soit confrontée à des difficultés dans l'évaluation précise d'un titre ou d'un émetteur. En effet, le paysage des données ESG est en cours de normalisation, ce qui peut avoir un impact sur la qualité des données ; la couverture des données est également une limite. La réglementation actuelle et future améliorera la standardisation des reportings et les déclarations des entreprises sur lesquelles les données ESG reposent. Varenne Capital est conscient de ces limites et met en place une série de mesures afin de pouvoir atténuer leur impact et notamment via :

- La réalisation d'appels d'offre réguliers afin de pouvoir mesurer la qualité des données.
- L'utilisation de plusieurs sources de données (fournisseurs de données ESG, mais aussi données publiées par les émetteurs, échange avec des experts, articles parus dans la presse).
- L'intégration dans notre méthodologie de notation interne d'une composante qualitative qui repose sur le travail des Analystes.

Diligence raisonnable

Varenne Capital met en œuvre plusieurs procédures de vérification des éléments liés à l'intégration des caractéristiques ESG dans son processus d'investissement et notamment :

- 1) Sur la notation interne ESG :
 - a. Varenne Capital a pour objectif de mettre à jour au moins une fois par an la notation ESG propriétaires de chaque société de la stratégie *Long Equity - Enterprise Picking*. Les notations peuvent être également mises à jour à la suite de l'obtention d'informations spécifiques à certains émetteurs, secteurs ou à l'occurrence de controverses.
 - b. La récupération des notations externes de certains fournisseurs ESG puis la comparaison avec les notations internes permet de mettre en lumière d'éventuelles différences de position : ces constats alimentent la réflexion et permettent éventuellement de pouvoir détecter des anomalies même si Varenne Capital conserve sa liberté d'action dans l'attribution des notes.

- 2) Sur les fournisseurs de données : La réalisation d'appels d'offre périodiques sur la qualité des données fournies.

Politiques d'engagement

En tant qu'investisseur de long terme, Varenne Capital considère qu'au-delà de l'intégration de critères exigeants dans la sélection des investissements, il est essentiel d'être un investisseur actif pour le compte des fonds qu'elle gère et de participer à la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance au travers d'une politique de votes et d'engagement adaptées.

Plus de détails sont disponibles au sein de la rubrique « [Documents ESG](#) » du site internet et notamment :

- Politique d'investissement responsable et d'engagement actionnarial,
- Politique de vote,
- Rapport sur l'exercice des droits de vote et l'engagement actionnarial.

Indice de référence désigné

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier, mais à des fins de comparaison, la Société de gestion considère l'univers d'investissement.

VARENNE CAPITAL PARTNERS

Société par Actions Simplifiée - RCS Paris B 445 000 136 - CODE APE 741G

42, avenue Montaigne - 75008 PARIS - Tél : +33 (0)1 70 38 81 22

Courrier : contact@varennecapital.com / www.varennecapital.fr